

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

27^{ème} année - N°5188 - Lundi 24 Août 2026 - Prix : 200 Fc

TOURISME : KOMOROTEL veut révolutionner l'hébergement aux Comores



KOMOROTEL veut révolutionner l'hébergement aux Comores

Ce jeudi 29 août, au Retaj Moroni, a eu lieu la présentation officielle de KOMOROTEL, une plateforme digitale dédiée à la réservation d'hébergements. L'objectif est de structurer et de digitaliser l'offre touristique aux Comores. Désormais, les touristes, la diaspora, mais aussi les personnes résidant aux Comores et souhaitant voyager à l'intérieur du pays pourront consulter cette plateforme pour trouver un hébergement. KOMOROTEL sera officiellement opérationnelle à partir de ce lundi 24 août.

Sous le parrainage de l'Union des Chambres de Commerce, (UCCIA), la plateforme technologique, entièrement conçue par des Comoriens, a été présentée par les trois responsables du projet. Elle se veut une solution structurante pour digitaliser et professionnaliser le secteur de l'hébergement touristique et celui des locations immobilières de courte durée. « L'an dernier, en cherchant avec ma mère un hôtel pour les vacances, j'ai constaté qu'il n'existait aucune plateforme dédiée aux Comores. Même sur Booking.com, très peu

d'hôtels étaient référencés. Je me suis alors dit qu'il fallait créer une application pour faciliter les recherches et améliorer la visibilité de nos hôtels », explique Abdoulmalik Thabit, fondateur et développeur web de KOMOROTEL. À seulement 19 ans et son baccalauréat en poche, Abdoulmalik Thabit n'a pas tardé à concrétiser son idée en lançant KOMOROTEL, avec l'appui technique de son père, Fahmy Thabit, responsable de la stratégie et du développement de la plateforme.

Lire suite page 3

SANTÉ :

L'inspection de la santé passe à l'offensive contre "les charlatans"

Il était temps. Après les récentes interpellations du président Azali Assoumani sur les dérives du secteur de la santé, l'État annonce un renforcement des contrôles. L'Inspection Générale de la Santé déclare la guerre aux dépôts sauvages de médicaments et aux faux radiothérapeutes qui pullulent au pays. Avec comme objectif d'assainir un secteur devenu un danger pour la santé publique.

La riposte est venue de l'Inspection Générale de la Santé (IGS). Dans une mise au point diffusée sur les réseaux sociaux, l'IGS a annoncé une opération coup de poing contre les dépôts illégaux de médicaments et l'exercice illégal de la médecine traditionnelle. Conduite avec son juge, son équipe d'inspecteurs, la gendarmerie nationale, la justice, le ministère de la Santé et l'Ordre des Médecins, la mission vise à assainir un secteur devenu hors de contrôle. L'IGS rappelle le cadre légal : tout dépôt de vente de médicaments, toute pharmacie, tout produit

thérapeutique traditionnel à base de plantes nécessite une autorisation préalable du ministère. Sans agrément, c'est l'illégalité. Une distinction que l'OMS elle-même défend entre tradipraticien évalué et charlatan opportuniste.

Des enquêtes de terrain ont été menées entre autres à Fombouni, Mitsamiouli, Salimani et Moroni. Donnant comme conséquences, la fermeture et la mise sous scellés de plusieurs établissements, dépôts clandestins de médicaments et pharmacies de fortune sans pharmacien, mais aussi cabinets de prétendue médecine traditionnelle recevant des patients pour des pathologies lourdes comme le diabète ou le cancer.

Parmi les gérants figurent des ressortissants nigériens et béninois sans titre ni autorisation d'exercice sur notre territoire national. Au-delà de la répression, l'équipe a mené une sensibilisation sur les risques d'automédication, de doses non justifiées et d'effets secondaires graves. Des poudres et décoctions sans dosage ni traçabilité qui peuvent détruire le foie, les reins, et



L'inspection de la santé passe à l'offensive contre "les charlatans"

retarder une prise en charge vitale.

Interrogé, l'inspecteur Dr Ridhoine assume : "Loin de nous l'envie de jouer les emmerdeurs, mais il est de notre devoir de protéger et de veiller à la santé de la population. Ce n'est pas de la médecine traditionnelle, c'est de l'exploitation de la crédulité. Il y a

un risque réel de détruire des vies." Selon le bilan provisoire de l'IGS, 13 personnes ont été interpellées et sont retenues à la gendarmerie dans le cadre de l'opération.

Elles seront déférées devant la justice pour exercice illégal de la médecine et vente illicite de médicaments. Dans certains

villages, l'équipe aurait rencontré une résistance, signe de l'ancrage de ces réseaux. L'IGS appelle à la vigilance : l'autorité veille désormais et les contrôles vont se poursuivre sur tout le territoire, a annoncé l'équipe.

Hamdi Abdillahi Rahilie

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION (CNULCD)

Le leadership local au cœur de la résilience des terres à la COP17

Le 21 août 2026, un tournant majeur a été franchi lors de la 17^{ème} session de la Conférence des Parties (COP17) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD). Réunis à l'occasion du Forum des maires à Oulan-Bator, en Mongolie, une trentaine de dirigeants locaux et régionaux, incluant des maires et des gouverneurs, ont adopté la Déclaration d'Oulan-Bator. Cet acte marque un engagement historique pour propulser l'action locale en matière de gestion durable des terres et de résilience face à la sécheresse.

Le Forum, qui s'est déroulé du 20 au 22 août 2026, a été accueilli par le Bureau du Gouvernorat de la capitale mongole. Co-organisé par le Secrétariat de la CNULCD, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la Coalition Local2030 et l'ICLEI (Gouvernements locaux pour la durabilité), avec la collaboration de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'événement a rassemblé plus de 200 participants

venus de plus de 30 pays. Parmi eux figuraient des décideurs politiques, des réseaux de villes, des institutions financières, des chercheurs et des représentants du secteur privé. Ce rassemblement a été l'opportunité de présenter l'Initiative d'Oulan-Bator. Menée par la capitale, cette démarche volontaire vise à tester une méthodologie pratique permettant aux municipalités de mesurer et de rendre compte de la dégradation des sols, dont les résultats seront partagés lors de la COP18. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des engagements pris à la COP16 à

Riyad, concrétisant le passage d'une reconnaissance politique à une mise en œuvre sur le terrain.

La Déclaration, intitulée « Leadership local pour la résilience des terres : faire progresser la mise en œuvre des Conventions de Rio », énonce cinq appels à l'action essentiels adressés aux gouvernements et à leurs partenaires en vue de promouvoir une action locale intégrée unissant la gestion durable des terres, la biodiversité, le climat, la sécurité de l'eau et le développement urbain durable, de renforcer le rôle des gouvernements locaux et

régionaux au sein du processus de la CNULCD par un dialogue structuré permanent, d'assurer la cohérence entre les trois conventions de Rio (climat, biodiversité, désertification) au niveau local pour faire progresser le Programme 2030, soutenir la mise en œuvre par des financements directs, simplifiés et prévisibles destinés aux collectivités territoriales et favoriser l'innovation et l'apprentissage entre pairs, notamment par le partage d'expériences sur les solutions fondées sur la nature.

En reliant la gestion locale aux objectifs globaux, les signataires

s'engagent à faire progresser l'Objectif de développement durable 6 (ODD 6) relatif à l'eau. Ce processus constitue une étape clé de la « Route vers Abu Dhabi : la voie locale » menée par la Coalition Local2030, en préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026 et du Sommet sur les ODD de 2027.

De plus, les signataires insistent sur des approches inclusives associant directement les femmes, les jeunes et les peuples autochtones. Comme l'a souligné Yasmine Fouad, Secrétaire exécutive de la CNULCD, les décisions prises à l'échelle des villes et des régions déterminent directement la préparation des communautés face aux crises climatiques. Ce renforcement de l'action locale, dont le dialogue a débuté à Bonn en 1999, trouve ainsi une consécration nécessaire près de trente ans plus tard. Cette convergence des agendas mondiaux de la biodiversité, du climat et de l'eau consacre les collectivités comme des acteurs indispensables de la durabilité planétaire.



Au premier plan la Secrétaire Exécutive Yasmine Fouad

TOURISME :

KOMOROTEL veut révolutionner l'hébergement aux Comores

Conçue pour répondre aux besoins du secteur, KOMOROTEL offre une plateforme de réservation et de gestion des hébergements, permettant aux établissements d'améliorer leur visibilité et de gérer facilement leurs activités », explique Abdoulmalik. Et de préciser : « KOMOROTEL est une solution structurante qui digitalise l'offre d'hébergement et contribue au développement touristique des Comores. » La plateforme sera opérationnelle dès ce lundi 24 août. Pour Fahmy Thabit, KOMOROTEL est avant tout un outil pensé pour répondre aux réalités du marché comorien. « Contrairement aux grandes plateformes internationales, souvent peu présentes sur les trois îles et pratiquant des commissions élevées,

KOMOROTEL propose un modèle adapté au terrain, notamment avec une commission basse de 8%, le paiement direct du client à l'hébergeur, un accompagnement local des établissements, ainsi qu'une inscription et un abonnement gratuits jusqu'à fin 2026 », précise-t-il. Selon lui, la plateforme couvre déjà Ngazidja, Mohéli et Anjouan, avec un premier portefeuille de logements disponibles en ligne et plusieurs autres établissements actuellement en cours d'intégration.

La plateforme entend générer un triple impact. Pour les hébergeurs et les conciergeries locatives, KOMOROTEL doit permettre d'améliorer la visibilité, de disposer d'un outil de gestion professionnel et de bénéficier d'un accompagnement notamment

dans les domaines de l'accueil et de l'hygiène. Pour les voyageurs, l'objectif est de proposer une offre d'hébergement plus large, plus accessible et mieux organisée. Pour le pays, KOMOROTEL se présente comme une solution numérique souveraine, destinée à maintenir davantage de valeur ajoutée aux Comores et à contribuer à la structuration et à la professionnalisation de l'offre touristique. « La plateforme vise un triple impact : pour les hébergeurs et les conciergeries locatives, c'est plus de visibilité, un outil de gestion professionnel et un accompagnement en matière d'accueil et d'hygiène. Pour les voyageurs, une offre plus large, plus accessible et mieux organisée. Et pour le pays, c'est une solution souveraine qui garde la valeur ajoutée

aux Comores et contribue à la structuration et à la professionnalisation de l'offre touristique », fait valoir Nabihoudine Ahmed Abdou, responsable des opérations et de la formation. Ce dernier a également annoncé la mise en place de formations afin de permettre aux différents acteurs de bien maîtriser la plateforme. Un accent particulier sera mis sur les hôtels et autres hébergements, notamment sur la qualité de leurs publications, afin de mieux attirer les touristes et les voyageurs, qu'il s'agisse de la diaspora, du tourisme local ou encore des personnes en déplacement professionnel.

De son côté, le président de l'UCCIA, Chamssoudine Ahmed, a salué l'initiative et le travail réalisé par le jeune fondateur. « C'est un

immense plaisir de te voir aujourd'hui présenter ton projet, qui servira à tout le monde dans le secteur touristique. C'est l'année dernière que nous avons parlé de ce projet avec ton père. Aujourd'hui, à peine un an après, c'est fait. C'est un immense plaisir, en tant que président de l'UCCIA, de voir nos jeunes Comoriens briller en réalisant de grands projets, surtout dans les nouvelles technologies. Vous avez tout notre soutien », a-t-il déclaré. À travers KOMOROTEL, l'équipe fondatrice appelle désormais les institutions, les partenaires techniques et les hébergeurs à rejoindre cette dynamique afin de contribuer à un tourisme comorien plus visible, plus professionnel et plus inclusif.

Nassuf Ben Amad

HADJ 2027 :

Le quota de 850 atteint

L'Agence nationale du Hadj et de l'Oumra a officiellement clôturé les inscriptions au Hajj 2027. Le quota de 850 pèlerins accordé aux Comores par les autorités saoudiennes est désormais entièrement atteint, tandis que près de 300 candidats supplémentaires ont été inscrits sur une liste d'attente.

L'annonce a été faite jeudi dernier lors d'une conférence de presse organisée au siège de l'Agence, en présence du directeur de cabinet chargé de la Défense et du directeur général de l'Agence nationale du Hadj et de l'Oumra. Dans son intervention, Youssouf Mohamed Ali a annoncé la fin de la période d'inscription, après vingt jours de démarches et d'enregistrement des candidats. « Le quota de 850 pèlerins est aujourd'hui atteint et les inscriptions sont donc clôturées », souligne-t-il. Le nombre

de demandes ayant dépassé le quota accordé aux Comores, l'Agence a prévu une liste d'attente comprenant près de 300 personnes. Le principe retenu est celui du premier arrivé, premier servi. Ainsi, en cas de désistement ou d'empêchement définitif d'un pèlerin figurant dans le quota officiel, sa place sera immédiatement proposée à la première personne inscrite sur la liste d'attente. « Nous avons établi une liste d'attente pour pouvoir remplacer immédiatement toute personne qui, pour une raison quelconque, ne serait finalement pas en mesure d'effectuer le pèlerinage », explique le directeur général de l'Agence, Mohamed Elfatih Fadoul Djamalylyt. Et de préciser que les remplacements se feront suivant l'ordre d'inscription, afin de garantir une procédure transparente et équitable entre les candidats.

Il s'est par ailleurs félicité du déroulement des opérations d'ins-

cription. « Nous sommes satisfaits du travail accompli durant ces vingt jours et du déroulement des inscriptions dans les différentes îles », déclare-t-il, tout en rappelant que l'organisation du Hajj nécessite une préparation rigoureuse et le respect des différentes exigences fixées par les autorités saoudiennes. Parmi ces exigences, les mesures sanitaires occupent une place particulièrement importante. L'Agence rappelle que les candidats doivent se conformer aux conditions médicales exigées pour participer au pèlerinage. Chaque futur pèlerin doit notamment

disposer d'un certificat médical et effectuer une consultation médicale globale permettant de vérifier son aptitude physique. L'objectif est de prévenir les risques sanitaires et de permettre aux pèlerins comoriens d'effectuer leur séjour dans les meilleures conditions possibles.

Dans le cadre de l'amélioration des services proposés aux candidats, l'Agence a également poursuivi sa politique de décentralisation. Après l'ouverture, l'année dernière, d'un bureau annexe à Anjouan, un nouveau bureau annexe de l'Agence a été ouvert cette année à Mohéli. Cette

présence dans les îles doit permettre aux candidats de réaliser plus facilement leurs démarches sans avoir à se déplacer systématiquement vers Ngazidja.

Les responsables de l'Agence appellent donc les 850 pèlerins retenus à rester attentifs aux prochaines recommandations. Les candidats inscrits sur la liste d'attente sont, eux aussi, invités à rester disponibles, notamment en cas de désistement permettant leur remplacement selon l'ordre établi.

Ibnou M. Abdou

DIPLOMATIE

Le Comité Maore réclame un département dédié

Le Comité Maore a organisé le 22 août dernier une conférence pour réévaluer le dossier de l'épineuse question de l'île comorienne de Mayotte. A force de constater que la France devient de plus en plus offensive, le collectif appelle à une forte mobilisation des partis politiques, du peuple comorien et du gouvernement à travers la création d'un département spécial dédié à la question mahoraise afin de mieux défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Etat comorien.

Après 51 ans d'indépendance, le Comité Maore qui réclame le retour de Mayotte dans son giron naturel, considère que les enjeux politiques sur la question deviennent de plus en plus complexes. Les anciens du comité

entendent passer le relais aux jeunes patriotes en les invitant à s'impliquer activement pour procéder à une réévaluation des objectifs du collectif et à une revendication nationale face à une France qui continue son entreprise d'annexion de la quatrième île comorienne.

Dans ce contexte, Ahmed Djaffar secrétaire général du comité a expliqué à la presse. « Cette rencontre vise à faire de la question du Mayotte une priorité pour le peuple comorien », dit-il. Et de rappeler que « le comité s'est durement battu et porté à bras le corps cette question ». Il reconnaît toutefois que la situation se complique ces dernières années, raison pour laquelle il faut selon lui « rassembler nos forces, car le comité ne peut pas porter seul cette question au niveau national ou international ».

Pour illustrer cette évolution, les conférenciers ont fustigé un incident révélateur, survenu AU Palais du peuple lors du Salon de l'emploi, lorsqu'un étranger a osé exposer des accessoires séparant Mayotte de ses trois îles sœurs. Rappeler cette scène d'apparence anodine, aux membres du Comité Maore, n'a pas été inutile. Cela devrait provoquer un choc émotionnel et une protestation, à en croire Ahmed Djaffar. « Mayotte devrait être une question sensible pour chaque comorien. Tout le monde doit se sentir concerné. Il y'a déjà 51 ans et nous sommes toujours dans la même situation. La France continue d'occuper Mayotte car elle constate une faiblesse dans notre stratégie de défense de notre intégrité territoriale.

Kamal Gamal

Conférence sur le hadj 2027



CABINET HAK POUR LES
SERVICES JURIDIQUES SCP
MAÎTRES DONGO & ELENRIF
Huissiers de Justice associés
Moroni Union des Comores
Tel : +269 327 38 03-365 82 40
E-mail : dongosed@gmail.com
elenrif08@gmail.com



REP : 252 - HJM/26

UNION DES COMORES
Unité- Solidarité- Développement

**SIGNIFICATION COMMANDEMENT AUX
FINS DE SAISIE IMMOBILIERE**

L'an deux mille vingt-Six
Et le 10 / 07 à 11 H 48 M

À LA DEMANDE DE :

L'AFG BANK Comores S.A , au capital social de 1.000.000.000 KMF, inscrite au RCCM de Moroni sous le N° KM-HAH-01-1981-814-00176 représentée par M. Ghislain ZOMBRE, Directeur Général, dont son siège social est à Moroni Place de France, B.P : 175 ou 1009 Moroni – Comores, Tél : 773 02 43, courriel : bic@biccomores.net ; pour laquelle domicile est élu au Cabinet de Maître BRAHIM MZE NADIAT, Avocat au Barreau de Moroni demeurant à Moroni, Ambassadeur, Moroni Union des Comores ; laquelle est constituée sur le présent commandement et ses suites et où devront être notifiés les actes d'opposition au commandement, offres réelles et toutes significations relatives à la saisie et en application des articles 254 et suivants de l'Acte uniforme portant organisation des procédures.

Agissant en vertu de l'Ordonnance d'injonction de payer N°44/24 du 20/11/2024 rendue par Monsieur AHAMADA HAMIDOU, Président du Tribunal de Commerce de Moroni et apposée de la formule exécutoire le 27/11/2024 ;

Ainsi que le Pouvoir Spécial en date du 17 octobre 2025 signé par le Directeur Général Adjoint de l'AFG Bank-Comores, à nous donner dont cople est remise avec celle de la présente signification ;

Nous, Maître SAID ALI MOHAMED DONGO et Maître ELENRIF BEN ABDALLAH IBRAHIM BAKARI, Huissiers de justice associés, Moroni, Coulée, Boulevard Karthala- Collège Coulée Tél : +269 327 38 03 - 365 82 40, Courriel : dongosed@gmail.com / elenrif08@gmail.com, avons soussigné :

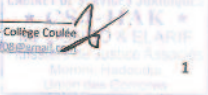
FAIT SIGNIFICATION COMMANDEMENT À :

La société ROYAL MARCHÉ AU CAPITAL de 1 000 000 fcs, ayant son siège social à Moroni Itsandra. 2625-A-04 du registre analytique, représentée par sa Gérante Madame BATOULI AHMED SAID

Où étant à : MORONI PAM

Et parlant à : Mme BATOULI AHMED SAID, Gérante de la Société, qui reçoit copie.

Huissiers de Justice associés à Moroni, Coulée, Boulevard Karthala- Collège Coulée
Tél : 327 38 03 - 365 82 40, E-mail : dongosed@gmail.com et elenrif08@gmail.com



Madame BATOULI AHMED SAID, de nationalité comorienne, née à Itsandra Mdjini, et demeurant à Sahara,

Où étant à : MORONI PAM

Et parlant à : Sa mère, Madame, qui reçoit copie

**AUX TERMES DE L'ORDONNANCE D'INJONCTION DE PAYER
N° 44/24 DU 20/11/2024:**

« - Autorisons L'AFG BANK Comores de signifier une injonction de payer pour le montant quarante-huit millions quatre cent un mille deux cent quatre vingt huit et un francs comoriens (15 392 517. 1 KMF), en principal outre les intérêts de droit et les frais de la présente procédure à compter de la date de signification à la Société Bleu Océan,

- Disons également que l'ordonnance d'injonction de payer doit être signifiée à la Société Bleu Océan, dans un délai de 03 mois sous peine de caducité.»

En conséquence j'ai fait **itératif commandement** aux susnommés : Soit de payer au requérant ou à moi Huissier porteur des pièces ayant pouvoir de recevoir et donner bonne valable quittance les sommes ci-dessous :

1- Principal.....	15.392.517,8 KMF
2- Droit de 10% de l'huissier	1.539.251,8 KMF
3- Frais de greffe.....	19.000 KMF
4- Recette.....	1.000 KMF
5- Timbre.....	3.000 KMF
6- Procès-verbal de Remise de la lettre de mise en demeure.....	25.000 KMF
7- Requête aux fins d'injonction de payer.....	38.000 KMF
8- Signification d'ordonnance	48.000 KMF
9- Signification Commandement d'ordonnance	52.000 KMF
10- Coût du présent acte	52.000 KMF
TOTAL	17.169.775.1 KMF

(Sauf erreur ou omission).

Et à même requête, demeure et élection de domicile que dessus, nous Huissiers soussignés, et en vertu de ladite grosse, fait commandement au susnommé de dans **les vingt (20) jours dès la signification** du présent exploit, de payer à la requérante ou à nous Huissiers porteurs des pièces ayant pouvoir de recevoir et donner bonne valable quittance les sommes précédentes.

Faute de paiement dans le délai fixé ci-dessus il y sera contraint par toutes les voies et moyens de droit et que le présent commandement pourra être publié au service de la conservation foncière pour valoir saisie réelle à partir de sa publication et que cette saisie portera sur les biens ci-après à savoir.

Huissiers de Justice associés à Moroni, Coulée, Boulevard Karthala- Collège Coulée
Tél : 327 38 03- 365 82 40, E-mail : dongosed@gmail.com et elenrif08@gmail.com



DESIGNATION :

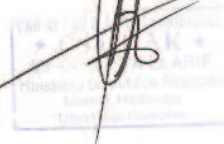
Le conservateur de la propriété foncière de Moroni soussigné, certifie que la propriété dite « VILLA ABDOU NOUROU » sise à Bambani-Itsandra, d'une contenance de trois ares quatre-vingt-huit centiares (03 A 48 CA) a été demandée en immatriculation par Madame BATOULI AHMED SAID demeurant et domiciliés à Itsandra-Mdjini en qualité de propriétaires en vertu d'un acte d'un acte de donation N°08, en date du 21/06/03, enregistré le 30/06/03 sous F°46 N°8330/AC et d'une réquisition d'immatriculation N°2884-DLA déposée à la Conservation Foncière de Moroni le 30/06/03 dépôt volume 14 N°180 ;

Lui déclarant enfin que l'expropriation des biens ci-dessus désignés sera poursuivie devant le Tribunal de Commerce de Moroni sur les poursuites et diligences de Maître BRAHIM MZE Nadjat, avocate à la Cour.

SOUS TOUTES RESERVES

A ce qu'ils n'en ignorent et je leur ai ou étant et parlant comme dessus copie du présent acte à chacune des parties, conformément à la loi. Dont le coût est de cinquante-deux mille francs comoriens.

Huissiers de Justice associés à Moroni, Coulée, Boulevard Karthala- Collège Coulée
Tél : 327 38 03- 365 82 40, E-mail : dongosed@gmail.com et elenrif08@gmail.com



GESTION MARINE :

À Mirontsi, pêcheurs et État s'unissent pour préserver l'océan

Le Forum des pêcheurs et pêcheuses sur la gestion marine s'est tenu ce jeudi 20 août à l'école nationale de pêche de Mirontsi, à Anjouan. Organisée par l'ONG Dahari sous le haut patronage du gouvernorat, la rencontre a réuni des représentants des communautés de pêcheurs des trois îles, des autorités et des partenaires autour d'un même objectif celui de renforcer la gestion communautaire des ressources marines.

La cérémonie a été marquée par les interventions du gouverneur d'Anjouan, Dr Zaidou Youssouf, du ministre de l'Environnement chargé du Tourisme, Abubakar Ben Mahamoud, ainsi que du président de l'Association des maires, Abou Issouf. Une projection sur la gestion marine communautaire et une vidéo consacrée aux pêcheurs et pêcheuses du sud-ouest d'Anjouan ont également permis de mettre en lumière les initiatives menées sur le terrain. « La mer est notre horizon, notre destin », a déclaré le Gouverneur d'Anjouan, soulignant l'importance de cette ressource pour les communautés et l'avenir de l'île. Prenant la parole durant le forum, le ministre de l'Environnement chargé du Tourisme, Abubakar Ben

Mahamoud, a présenté l'engagement du Gouvernement comorien en faveur de l'objectif mondial « 30x30 », qui vise à protéger 30% des espaces marins et côtiers d'ici 2030.

Trois orientations ont notamment été annoncées notamment renforcer les Parcs nationaux marins, promouvoir les Zones de Gestion Artisanale et établir un cadre national permettant de reconnaître les Aires Marines Gérées Localement. Pour le ministre, les communautés de pêcheurs doivent occuper une place centrale dans cette stratégie. « La gestion communautaire n'est pas un complément accessoire à la conservation. Elle en est un instrument à part entière », a-t-il affirmé. Au-delà des échanges institutionnels, le forum a aussi permis de mettre en lumière les expériences des associations de pêcheurs engagées dans la préservation des ressources. Interrogé par nos soins à l'issue de la rencontre, Ansoiya Ahmed, trésorier de l'association Malezi Mema, a présenté le parcours de cette structure créée en 2003 et qui réunit aujourd'hui des pêcheurs des villages de Dzindri, Vassi et Salamani.

Il explique que les pratiques de pêche ont progressivement évolué grâce à l'accompagnement de Dahari. Les membres ont notam-



À Mirontsi, pêcheurs et État s'unissent pour préserver l'océan

ment été formés à la pêche durable et ont bénéficié de matériel, parmi lesquels des congélateurs, des GPS et un radeau. Pour l'association, l'enjeu est de préserver les ressources tout en permettant aux générations futures de continuer à en vivre. « Nous voulons que notre bénéfice de la pêche profite aussi à la génération future », explique-t-il. Chambati Ousseï, présidente de l'association Welevu wa Dahari, revient quant à elle sur les change-

ments observés dans sa communauté. L'association a notamment instauré un moratoire de trois mois sur la pêche aux poulpes et délimité une zone réservée afin de permettre aux poissons de se reproduire.

Selon elle, ces mesures commencent à produire des résultats. Des espèces devenues rares réapparaissent et les pêcheurs constatent une amélioration de leurs captures. « Pour nous, Dahari, ce sont des éducateurs », souligne-t-elle, en

évoquant les formations reçues sur la protection et la gestion durable de la mer. Le forum a ainsi réuni les pêcheurs d'Anjouan, de Grande Comore et de Mohéli autour du partage d'expériences et de pratiques. Une dynamique que Dahari entend renforcer afin que les communautés puissent participer pleinement à la gestion des ressources dont elles dépendent.

Mohamed Ali Nasra

ASSURANCE MALADIE GÉNÉRALISÉE (AMG)

79 ménages démunis reçoivent leurs cartes d'adhésion à Mohéli

À Fomboni, l'Assurance Maladie Généralisée (AMG) poursuit son action en faveur de la protection sociale. Une cérémonie organisée au siège de l'AMG a permis de remettre des cartes d'adhésion à 79 ménages démunis de l'île de Mohéli. Pour ces familles, cette carte représente une véritable garantie d'accès aux soins, en leur permettant de se faire soigner sans que les contraintes financières ne constituent un obstacle.

La solidarité nationale se concrétise à Mohéli. À l'occasion d'une cérémonie organisée au bureau de l'AMG à Fomboni, plusieurs familles identifiées comme démunies ont reçu leurs cartes d'adhésion à l'Assurance Maladie Généralisée (AMG). 79 ménages démunis bénéficient désormais d'une prise en charge intégrale de leur couverture santé. La cérémonie s'est déroulée en présence de plusieurs personnalités



Les 79 ménages ayant reçu leur carte AMG à Mohéli

tés et acteurs du secteur sanitaire, notamment le premier conseiller de l'Ambassade de France, M. Jean-Baptiste Lesecq, dont la présence témoigne de l'engagement de la France, à travers l'Agence française de développement (AFD), dans le financement et l'accompagnement de l'AMG. Étaient également présents le directeur du Centre

hospitalier régional de référence (CHRI) de Fomboni, ainsi que des médecins et des responsables de services médicaux.

Pour les bénéficiaires, cette carte représente bien plus qu'un simple document administratif. Elle leur permet d'accéder aux soins couverts par l'AMG dans les établissements conventionnés, grâce au système du

tiers payant. Les prestations concernent notamment les consultations médicales, l'hospitalisation, les examens de laboratoire et d'imagerie, certains médicaments et dispositifs médicaux, les soins préventifs ainsi que les transferts sanitaires lorsque ceux-ci sont nécessaires. L'AMG distingue trois catégories de bénéficiaires : les ménages démunis, les

ménages vulnérables et les ménages solvables. Pour les personnes démunies, la cotisation mensuelle de 5 000 KMF est entièrement prise en charge par l'État et ses partenaires.

Mme Thouraya Saïd Abdou, coordinatrice de l'AMG, a souligné l'importance de cette couverture pour les familles les plus fragiles. Elle rappelle que l'adhésion permet aux plus démunis de bénéficier de soins gratuitement, tandis que les autres catégories peuvent accéder aux services de santé à des coûts adaptés à leurs revenus. Les responsables de l'AMG invitent par ailleurs les nouveaux bénéficiaires à devenir des relais auprès de leurs proches et de leurs voisins, afin de sensibiliser davantage la population à l'importance de l'adhésion. À Mohéli, cette remise de cartes marque ainsi une avancée dans la mise en œuvre d'une politique de santé fondée sur la solidarité, l'équité et l'accès aux soins pour tous.

Riwad

CABINET HAK POUR LES
SERVICES JURIDIQUES SCP
MAÎTRES DONGO & ELENRIF
Huissiers de Justice associés
Moroni Union des Comores
Tel : +269 327 38 03-365 82 40
E-mail : dongosed@gmail.com
elenrif08@gmail.com



REP : 250 HJM/26

UNION DES COMORES
Unité- Solidarité- Développement

**SIGNIFICATION COMMANDEMENT AUX
FINS DES SAISIE IMMOBILIERE**

L'an deux mille Vingt Six
Et le 10 / 07 / 2026 à 11 h 36 M

À LA DEMANDE DE : *En vertu de son N°13
du 18/07/26 à 13h 29*

L'AFG BANK Comores S.A , au capital social de 1.000.000.000 KMF, inscrite
au RCCM de Moroni sous le N° KM-HAH-01-1981-B14-00176 représentée par M.
Ghislain ZOMBRE, Directeur Général, dont son siège social est à Moroni Place de
France, B.P : 175 ou 1009 Moroni – Comores, Tél : 773 02 43, courriel :
bic@biccomores.net ; pour laquelle domicile est élu au Cabinet de Maître BRAHIM
MZE NADIAT, Avocat au Barreau de Moroni demeurant à Moroni, Ambassadeur,
Moroni Union des Comores ; laquelle est constituée sur le présent commandement
et ses suites et où devront être notifiés les actes d'opposition au commandement,
offres réelles et toutes significations relatives à la saisie et en application des
articles 254 et suivants de l'Acte uniforme portant organisation des procédures.

Agissant en vertu de l'Ordonnance d'injonction de payer N°51/24 du
03/12/2025 rendue par Monsieur AHAMADA HAMIDOU, Président du Tribunal de
Commerce de Moroni et apposée de la formule exécutoire le 06/03/2025 ;

Ainsi que le Pouvoir Spécial en date du 17 septembre 2025 signé par le
Directeur Général Adjoint de l'AFG Bank-Comores, à nous donner dont copie est
remise avec celle de la présente signification ;

Nous, Maître SAID ALI MOHAMED DONGO et Maître ELENRIF BEN
ABDALLAH IBRAHIM BAKARI, Huissiers de Justice associés, Moroni, Coulee,
Boulevard Karthala- Collège Coulee Tél : +269 327 38 03 - 365 82 40, Courriel :
dongosed@gmail.com / elenrif08@gmail.com, avons soussigné :

FAIT SIGNIFICATION COMMANDEMENT À :

LA SOCIETE BLUE OCEAN, ayant son siège social à Moroni Union des
Comores, représentée par son gérant en Union des Comores ;

Où étant à : *MITSAMIALI MATINI*

Et parlant à : *Mr Said Ibrahim, gérant de la société*
qui reçoit copie

Monsieur et Madame SAID IBRAHIM, de nationalité comorienne,
demeurant et domiciliés à Moroni ;

Où étant à : *MITSAMIALI MATINI*

Et parlant à : *La personne qui reçoit copie*

Huissiers de Justice associés à Moroni, Coulee, Boulevard Karthala- Collège Coulee
Tél : 327 38 03- 365 82 40, E-mail : dongosed@gmail.com et elenrif08@gmail.com



**AUX TERMES DE L'ORDONNANCE D'INJONCTION DE PAYER
N° 51/23 DU 03/12/2024:**

« - Autorisons L'AFG BANK Comores de signifier une injonction de payer pour le
montant quarante-huit millions quatre cent un mille deux cent quatre vingt huit et
un francs comoriens (48 401 288 1 KMF), en principal outre les intérêts de droit et
les frais de la présente procédure à compter de la date de signification à la Société
Bleu Océan,

- Disons également que l'ordonnance d'injonction de payer doit être signifiée à la
Société Bleu Océan, dans un délai de 03 mois sous peine de caducité.»

En conséquence j'ai fait itératif commandement aux susnommés : Soit
de payer au requérant ou à moi Huissier porteur des pièces ayant pouvoir de
recevoir et donner bonne valable quittance les sommes ci-dessous :

1- Principal.....	;; 48.401.288.1 KMF
2- Droit de 10% de l'huissier	4.840.128,81 KMF
3- Frais de greffe.....	19.000 KMF
4- Recette.....	1.000 KMF
5- Timbre.....	3.000 KMF
6- Procès-Verbal de Remise de la lettre de mise en demeure.....	25.000 KMF
7- Requête aux fins d'injonction de payer.....	38.000 KMF
8- Signification d'ordonnance	48.000 KMF
9- Coût du présent acte	52.000 KMF
TOTAL	53.427.416.91 KMF

(Sauf erreur ou omission.

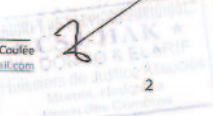
Et à même requête, demeure et élection de domicile que dessus, nous
Huissiers soussignés, et en vertu de ladite grosse, fait commandement au
susnommé de dans les vingt (20) jours de la signification du présent
exploit, de payer à la requérante ou à nous Huissiers porteurs des pièces ayant
pouvoir de recevoir et donner bonne valable quittance les sommes
précédentes.

Faute de paiement dans le délai fixé ci-dessus il y sera contraint par
toutes les voies et moyens de droit et que le présent commandement pourra
être publié au service de la conservation foncière pour valoir saisie réelle à
partir de sa publication et que cette saisie portera sur les biens ci-après à
savoir.

DESIGNATION :

Le conservateur de la propriété foncière de Moroni soussigné, certifie que
la propriété dite « NAFASSI-HOTEL » sise à Sada-Ndzaoussé, d'une contenance de
cinquante-quatre ares quatre-vingt-six centiares (54 A 86 CA) a été demandée en
immatriculation par Monsieur et Madame SAID IBRAHIM demeurant et domiciliés
à Moroni en qualité de propriétaires en vertu d'un acte de vente immobilière
N°3/CM en date du 24/08/1990, enregistré le 18/06/2021 sous F°2920 N°975/AC

Huissiers de Justice associés à Moroni, Coulee, Boulevard Karthala- Collège Coulee
Tél : 327 38 03- 365 82 40, E-mail : dongosed@gmail.com et elenrif08@gmail.com



et d'une réquisition d'immatriculation N°3633-DLA déposée à la Conservation
Foncière de Moroni le 01/06/2008 dépôt volume 17 N°375 ;

Lui déclarant enfin que l'expropriation des biens ci-dessus désignés
sera poursuivie devant le Tribunal de Commerce de Moroni sur les poursuites
et diligences de Maître BRAHIM MZE Nadjat, avocate à la Cour.

SOUS TOUTES RESERVES

A ce qu'ils n'en ignorent et je leur ai ou étant et parlant comme dessus
copie du présent acte à chacune des parties, conformément à la loi. Dont le
coût est de cinquante-deux mille francs comoriens.



Huissiers de Justice associés à Moroni, Coulee, Boulevard Karthala- Collège Coulee
Tél : 327 38 03- 365 82 40, E-mail : dongosed@gmail.com et elenrif08@gmail.com

INTERVIEW :

Hubert Velud : « A nous d’être prêts mentalement »

Dans un entretien accordé à La Gazette, le sélectionneur des Comores Hubert Velud revient sur l’état actuel de l’équipe et les perspectives, notamment les prochaines éliminatoires de la CAN 2027. Il a accepté de répondre à nos questions.

Question : Nous sommes à presque un mois du début des éliminatoires de la CAN 2027. Globalement comment se présentent les choses ?

Hubert Velud : Globalement, ça se présente très bien. On a beaucoup observé les joueurs en ce début de saison. On a été très attentifs au marché des transferts à l’intersaison, puisqu’on a la chance que pratiquement tous nos joueurs ont un club. Tout notre réservoir de joueurs a trouvé un club, ça, c’est très important. Ils ont bien pu se préparer physiquement. Ils ont tous eu une préparation physique de haut niveau, c’est très important. Donc à ce niveau, ça se présente très bien. Bien sûr, il y a toujours le handicap d’avoir deux, trois blessés dans l’effectif, mais pour l’instant, je dirais que ça ne dépasse pas deux, trois. Je touche du bois pour que ça n’aille pas au-delà.

Question : Lors de la première journée on se déplace au Cameroun. Si ce premier match n’est en rien décisif pour la suite des éliminatoires, peut-il néanmoins constituer un indicateur du niveau et des ambitions de l’équipe ?

H.V : Oui, ce match contre le Cameroun va être un vrai test. On va pouvoir se mesurer à une des meilleures équipes africaines avec des joueurs de très haut niveau qui jouent dans des grands clubs européens. On va voir où on se situe. Je pense que par rapport à ce que j’ai vu, on peut très bien faire au moins jeu égal avec cette équipe et peut-être même beaucoup les inquiéter. Maintenant, c’est vrai que ce sont des matchs particuliers, c’est le premier match de qualification très important. C’est à nous d’être prêts mentalement. Mais nous, on a l’avantage aussi d’avoir fait deux rassemblements en mars et juin où j’ai vu et où j’ai appris beaucoup de choses sur notre effectif.

Question : Deux des éléments clés de l’attaque sont encore blessés, à savoir Rafiki Saïd et Myziane Maulida. Justement, peut-on espérer les revoir en sélection bientôt ?

H.V : Oui, malheureusement, Maintenant, on peut être optimiste

concernant Rafiki, je pense qu’il est possible qu’il soit présent par rapport à son protocole de reprise et son protocole de soins. Je m’entretiens souvent avec lui et je pense que c’est possible qu’il soit présent. J’en saurai plus, je pense, d’ici une quinzaine de jours. Si l’évolution de sa blessure est bonne, je pense qu’il pourra être présent. Pour Myziane, c’est plus compliqué puisqu’il en est juste au stade de la course, de la reprise de footing. Il n’a pas encore repris sur le spécifique football, donc ça risque d’être difficile puisqu’il a été arrêté très longtemps. Je pense qu’il ne pourra pas être là, hélas. Il faut rajouter à ceci quand même un blessé important puisque Ismaël Bourra, de Troyes, sera absent. Il a une blessure assez grave qui est une fracture de fatigue de la hanche, qui est une blessure assez rare, mais ça demande beaucoup de soins, de repos et il sera absent, malheureusement.

Question : Nous savons que depuis votre arrivée, vous avez fait un véritable travail d’introspection dans la perspective de dénicher des talents. Pensez-vous pouvoir intégrer des nouveaux visages ?

H.V : Oui, l’introspection est permanente. C’est la partie la plus difficile de mon travail, parce qu’il faut arriver à convaincre des joueurs de venir jouer pour les Comores. Comme ce sont des jeunes joueurs qui ont 18, 19 ans souvent, ils attendent un peu l’évolution de leur carrière. Donc ce n’est pas facile. Je pense notamment au Marseillais Kylian Abdallah, à M’madi, à Hamada d’Auxerre. On a beaucoup de contacts avec Tabibou de Nantes. On a un lien permanent avec eux, mais pour l’instant, ils ne sont pas encore complètement convaincus. Mais avec le temps, je pense comme ce sont des jeunes joueurs, ça viendra forcément. Il faut être un peu patient avec eux, ce qui est tout à fait normal. Maintenant, il y a d’autres joueurs avec lesquels j’attends encore une réponse. Notamment de Halifa (Islamidine Halifa, milieu défensif), qui est titulaire au Red Star. J’attends la réponse. Lui, je pense qu’il pourra peut-être être présent. C’est un travail qui n’est pas facile, mais qui peut être effectivement très payant.

Question : Plusieurs cadres de l’équipe ont changé récemment de clubs, notamment Zakouani au



Young Africans. Est-ce vous suivez un peu leur évolution ?

H.V : Oui, je suis tous les joueurs qui ont changé de club, bien sûr, et particulièrement Zakouani et Young Africans en Tanzanie, un club que je

connais très bien. Un club de haut niveau. C’est un très bon club qui joue la Ligue des champions d’Afrique. C’est très intéressant pour lui. Je le suis et je peux vous dire qu’il a très bien commencé puisqu’il n’y a

pas longtemps, il en est déjà à deux passes décisives.

Question : Dernière question. Une inspection a été menée au niveau du stade de Maluzini en vue de son homologation. Est-ce que vous avez des remontées par rapport à cette inspection ?

H.V : Non, je n’ai pas de remontée concernant la dernière inspection du stade à Moroni, mais par contre, j’ai beaucoup d’espoir et beaucoup d’espérance concernant la réponse. J’espère que la réponse de la Commission sera positive parce que pour nous, pour le groupe, pour l’équipe, pour les joueurs, pour le staff, ça change tout. Ça change tout moralement et mentalement de jouer nos matchs à Moroni. C’est capital pour les qualifications. On sait qu’on sera dans un contexte, un environnement très favorable. Et je peux vous dire qu’il y a une énorme motivation des joueurs. Ils m’en parlent souvent de revenir jouer sur la terre des Comores. Donc nous attendons la réponse de la Commission avec impatience.

Propos Recueillis par Imtiyaz

FOOTBALL, CHAMPIONNAT
Fomboni FC, champion des Comores, se prépare à conquérir l’Afrique

Sacré champion des Comores, Fomboni FC s’apprête à représenter le pays sur la scène africaine. Reçue au gouvernorat de Mohéli, l’équipe a été félicitée par les autorités insulaires, qui ont annoncé un soutien financier et matériel pour accompagner son déplacement en Guinée équatoriale. Le club nourrit désormais l’ambition de franchir pour la première fois la deuxième phase de la compétition interclubs de la CAF.

Fomboni FC veut désormais écrire une nouvelle page de l’histoire du football comorien. Après son sacre national, le club mohélien s’apprête à représenter les Comores dans la compétition africaine des clubs champions. À cette occasion, les joueurs et l’encadrement ont été reçus au gouvernorat de Mohéli par la gouverneure de l’île, qui a tenu à saluer leurs performances et à leur apporter son soutien. Pour le président du club, Houssoim Houssein, cette réception constitue à la fois une reconnaissance et une responsabilité. « Nos résultats étaient vraiment satisfaisants. Cette fois-ci,

nous avons été officiellement accueillis au gouvernorat pour être honorés, mais aussi pour prendre conscience de la représentation que nous allons assurer au niveau international en tant qu’ambassadeurs des Comores », a-t-il déclaré. Le président de Fomboni FC a également évoqué les ambitions du club pour cette campagne africaine. « Inch’Allah, nous souhaitons accéder à la deuxième phase de la compétition interclubs. Jusqu’à présent, aucun club comorien n’a réussi à atteindre cette étape. Nous voulons écrire cette histoire », a-t-il souligné.

Fomboni FC doit se rendre en Guinée équatoriale pour affronter le FC 15 Agosto. Le match aller est programmé le 6 septembre, tandis que la rencontre retour devrait se jouer entre le 10 et le 13 septembre.

La tenue du match retour reste toutefois incertaine, le stade comorien n’étant pas encore homologué pour cette compétition. « Nous sommes actuellement à la recherche d’un terrain homologué. Nous aurions, par conséquent, souhaité jouer le match retour en Guinée, mais cette question reste encore à régler », a expliqué

Houssoim Houssein. Le conseiller privé de la gouverneure, Vallery Hidari, a pour sa part insisté sur l’engagement des autorités en faveur de la jeunesse. Selon lui, la réception de Fomboni FC traduit la volonté de la gouverneure de soutenir les initiatives sportives, culturelles et sociales portées par les jeunes de Mohéli.

Il a également rappelé les performances enregistrées cette année par l’île, notamment la présence de Mohéli en finale de la Coupe du président, le sacre lors du tournoi des CRC et, surtout, le titre de champion des Comores remporté par Fomboni FC. À travers cette réception, le gouvernorat entend ainsi contribuer financièrement et matériellement au déplacement du club. L’objectif est clair : permettre aux champions des Comores de voyager dans les meilleures conditions et de défendre dignement les couleurs nationales sur la scène africaine. Pour Fomboni FC, le défi est désormais lancé : après avoir dominé le football national, le club mohélien veut partir à la conquête de l’Afrique.

Riwad

CABINET HAK POUR LES
SERVICES JURIDIQUES SCP
MAÎTRES DONGO & ELENRIF
Huissiers de Justice associés
Moroni Union des Comores
Tél : +269 327 38 03-365 82 40
E-mail : dongosed@gmail.com
elenrif08@gmail.com

UNION DES COMORES
Unité- Solidarité- Développement

Recu le 15 Juillet 2026

**SIGNIFICATION COMMANDEMENT AUX
FINS DES SAISIE IMMOBILIERE**

L'an deux mille Vingt Six
Et le 14/07 à 10 H 17 M

À LA DEMANDE DE :

L'AFG BANK Comores S.A, au capital social de 1.000.000.000 KMF, inscrite au RCCM de Moroni sous le N° KM-HAH-01-1981-814-00176 représentée par M. Ghislain ZOMBRE, Directeur Général, dont son siège social est à Moroni Place de France, B.P : 175 ou 1009 Moroni - Comores, Tél : 773 02 43, courriel : bic@biccomores.net ; pour laquelle domicile est élu au Cabinet de Maître BRAHIM MZE NADIAT, Avocat au Barreau de Moroni demeurant à Moroni, Ambassadeur, Moroni Union des Comores ; laquelle est constituée sur le présent commandement et ses suites et où devront être notifiés les actes d'opposition au commandement, offres réelles et toutes significations relatives à la saisie et en application des articles 254 et suivants de l'Acte uniforme portant organisation des procédures.

Agissant en vertu de l'Ordonnance d'injonction de payer N°63/24 du 25/12/2024 rendue par Monsieur AHAMADA HAMIDOU, Président du Tribunal de Commerce de Moroni, et revêtue de la formule exécutoire le 14/05/2024.

Ainsi que le Pouvoir Spécial en date du 17 septembre 2025 signé par le Directeur Général Adjoint de l'AFG Bank-Comores, à nous donner dont copie est remise avec celle de la présente signification ;

Nous, Maître SAID ALI MOHAMED DONGO et Maître ELENRIF BEN ABDALLAH IBRAHIM BAKARI, Huissiers de justice associés, Moroni, Coulée, Boulevard Karthala- Collège Coulée Tél : +269 327 38 03 - 365 82 40, Courriel : dongosed@gmail.com / elenrif08@gmail.com, avons soussigné :

FAIT SIGNIFICATION COMMANDEMENT À :

La Société SAID BAKAR INVESTISSEMENT SARL, ayant son siège social à Moroni, Union des Comores, représentée par son gérant ;

Où étant à *Son lieu de travail (Poste Courrier)*
Et parlant à *Sa personne qui reçoit copie*

14/07/26

Huissiers de justice associés à Moroni, Coulée, Boulevard Karthala- Collège Coulée
Tél : 327 38 03- 365 82 40, E-mail : dongosed@gmail.com et elenrif08@gmail.com

Enquête sous le n° 15
du 14/7/26 à 15h33

CSJ-HAK
MAÎTRES DONGO & ELENRIF
Huissiers de Justice associés
Moroni, Union des Comores

Monsieur MCHAMI SAID ELHADAD, de nationalité comorienne, né le 15/06/1987 à Marseille, et demeurant à Moroni, en qualité de cautionnaire hypothécaire ;

Où étant à *Poste Courrier*
Et parlant à *M. Said Ahmed ELKABIR qui reçoit copie pour remettre.*

AUX TERMES DE L'ORDONNANCE D'INJONCTION DE PAYER

N° 63 DU 25/12/2024 :

« Autorisons l'AFG BANK de signifier à la société SAID BAKAR INVESTISSEMENT, une injonction de payer pour le montant de cent cinquante-cinq millions deux cent quarante-sept mille six cent treize francs comoriens (155.247.613 KMF) en principal outre les intérêts de droit et les frais de la présente procédure à compter de la date de signification ;

Disons que l'injonction de payer sera signifiée à la société SAID BAKAR INVESTISSEMENT dans un délai de trois mois sous peine de caducité. »

En conséquence j'ai fait itératif commandement aux susnommés : Soit de payer au requérant ou à moi Huissier porteur des pièces ayant pouvoir de recevoir et donner bonne valable quittance les sommes ci-dessous :

1- Principal.....	155.247.613 KMF
2- Droit de 10% de l'huissier	15.524.761,3 KMF
3- Frais de greffe.....	19.000 KMF
4- Recette.....	1.000 KMF
5- Timbre.....	4.000 KMF
6- Procès verbal de Remise de la lettre de clôture juridique.....	25.000 KMF
7- Requête aux fins d'injonction de payer.....	38.000 KMF
8- Signification d'ordonnance	48.000 KMF
9- Coût du présent acte.....	52 000 KMF

TOTAL..... 170.959.374,3 KMF KMF
(Sauf erreur ou omission.)

Et à même requête, demeure et élection de domicile que dessus, nous Huissiers soussignés, et en vertu de ladite grosse, fait commandement au susnommé de dans les vingt (20) jours de la signification du présent exploit, de payer à la requérante ou à nous Huissiers porteurs des pièces ayant pouvoir de recevoir et donner bonne valable quittance les sommes précédentes.

Huissiers de Justice associés à Moroni, Coulée, Boulevard Karthala- Collège Coulée
Tél : 327 38 03- 365 82 40, E-mail : dongosed@gmail.com et elenrif08@gmail.com

Faute de paiement dans le délai fixé ci-dessus il y sera contraint par toutes les voies et moyens de droit et que le présent commandement pourra être publié au service de la conservation foncière pour valoir saisie réelle à partir de sa publication et que cette saisie portera sur les biens ci-après à savoir.

Désignation :

La propriété dite « FAID » sise à Mutuelle - Iconi, d'une contenance de sept ares soixante-onze centiares (07 A 71 Ca), immatriculée par Monsieur MCHAMI FAID ELHADAD demeurant en France, en qualité de propriétaire en vertu d'un acte de vente authentique N°16/028/ONMYM en date du 16/02/2016, enregistré le 22/10/2022 sous F°4045 N°1917/AC et d'une réquisition d'immatriculation N°7313-DLA, déposée à la Conservation Foncière de Moroni le 22/10/2022 dépôt Vol. 26 N°1107.

Lui déclarant enfin que l'expropriation des biens ci-dessus désignés sera poursuivie devant le Tribunal de Commerce de Moroni sur les poursuites et diligences de Maître BRAHIM MZE Nadjat, avocate à la Cour.

SOUS TOUTES RESERVES

A ce qu'ils n'en ignorent et je leur ai ou étant et parlant comme dessus copie du présent acte à chacune des parties, conformément à la loi. Dont le coût est de cinquante-deux mille francs comoriens.

CSJ-HAK
MAÎTRES DONGO & ELENRIF
Huissiers de Justice associés
Moroni, Union des Comores

Huissiers de Justice associés à Moroni, Coulée, Boulevard Karthala- Collège Coulée
Tél : 327 38 03- 365 82 40, E-mail : dongosed@gmail.com et elenrif08@gmail.com